



Indemnisations pour coups et blessures

Par **saintot**, le **29/07/2008** à **19:24**

Bonjour;rn rn Ma fille a subi une agression physique l'année dernière, par une de ses ex petit ami. giffles , coups de pieds et ça plusieurs fois en une soirée. Elle a porté plainte contre celui ci en ayant un témoin. Il est passé en jugement et a eu une amende.rn Quand ma fille sera t 'elle indemnisée?

Par **affairiste**, le **30/07/2008** à **13:58**

Bonjour,rn rn attention la personne en question a été condamné à payer une amende au ministère public.rn rn Ce qu'il est possible de toucher, pour votre fille, est des dommages intérêts et non une amende, est ce qu'elle c'est portée partie civile au procès?rn rn Cordialement

Par **saintot**, le **30/07/2008** à **21:07**

Bonjour, rn rn En réponse je crois que c'est effectivement des indemnités car cet individus devait payer 1000 euros au trésor public 900euros à ma fille et en plus 300 euros des frais d'avocat que j'avais réglés.rn rn Merci, en l'attente de votre réponse

Par **patrick1959**, le **03/12/2015** à **19:53**

bonjour je suis été victime d une agression pour cout et blessure volontaire avec une itt de 45 jours et 15 seances de rééducation le mineur a été mis en examen ma question et comment je vais etre indemnisé et en virons de combien dans l attente d une réponse favorable veuillez agréer Monsieur ou Madame mes salutation

Par **docteur Vincent**, le **05/12/2015** à **14:05**

bonjourrrnIl faut envoyer un formulaire à la CIVI, la commission d'indemnisation des victimes d'infractions.rn<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51153>

Par **patrick1959**, le **07/12/2015** à **13:04**

mai ses a moi de le fair ou a mon avocate